



Pompe à chaleur Air/Air

Par **Carbur**, le **29/07/2022** à **17:00**

Bonjour,

Nous avons fait poser une pompe PAC Air/Air en Janvier 2021 par une entreprise agréée mais cette année en juin 2022, elle s'arrête brusquement de fonctionner et ne se remet en marche. Nous contactons l'entreprise qui ne peut venir et nous envoie un SAV d'une autre entreprise qui n'a pu venir que le 27 juillet 2022.

Constat du technicien: Un raccord mal fait et qui fuit. Tout le gaz s'est échappé et la PAC s'est mise en sécurité. Le technicien effectue un devis qui s'élève à 599 € TTC. Ce devis est envoyé à l'entreprise qui a effectué le montage de la PAC mais cette dernière refuse d'assumer la mauvaise qualité de son travail et refuse de prendre en charge la facture prétextant que la garantie est passée bien que sur le catalogue de la PAC la garantie est de 2 ans pour certains éléments et de 5 ans pour d'autres.

Il s'est avéré également que le paramétrage de la PAC n'était pas correct.

Beaucoup d'erreurs que l'entreprise de mise en place de la PAC n'assume pas !

Que faire ? Nous comptons sur une réponse en retour

Cordialement

Par **Marck_ESP**, le **29/07/2022** à **17:02**

Bonjour

Concernant les obligations de l'entreprise, je vous joint cet article.

<https://www.quelleenergie.fr/magazine/quelles-sont-mes-garanties-quand-les-travaux-sont-terminees>